

Notre offre collective

Nos métiers

Publié par: admin

Publié le : 01/10/2012 11:10:00

Métier de la collecte et de la commercialisation :

La coopérative assure la collecte de céréales et d'oléagineux des adhérents - producteurs ainsi que la commercialisation Coopaca souhaite pouvoir offrir à ses adhérents plusieurs modes de gestion selon leur «sensibilité » au marché.

A travers nos différentes formules, nous permettons à nos adhérents de sécuriser leur revenu lorsque les cours sont élevés, parfois bien longtemps avant la moisson (Coopaca Ferme, Coopaca sécurité). De même, il est possible de bénéficier d'une hausse favorable des cours même après avoir vendu, grâce au Coopaca Dynamique et au Coopaca Sécurité.

Nos adhérents peuvent également confier à Coopaca le soin de commercialiser pour leur compte tout ou partie de leur récolte : c'est le « Coopaca Confiance » (prix d'acompte + complément)

Enfin, le succès de nos mandats ne se dément pas : le Coopaca « Mandat Top Objectif » permet de fixer un prix d'objectif, et de fixer le prix automatiquement dès lors que cet objectif est atteint. Ceci permet de bénéficier d'une hausse, même très brève, du marché

COOPACA rémunère l'engagement précoce et la fidélité

Depuis 2 campagnes maintenant, Coopaca rémunère ses adhérents qui lui font confiance. Ainsi, le simple fait de vendre 50%, voir 100% de sa récolte à Coopaca peut vous rapporter une prime allant jusqu'à 6 EUR /tonne.

Il vous suffit pour cela de souscrire avant moissons à l'un des deux « Packs » qui définissent votre mode de commercialisation:

- Le Pack Sérénité pour la gestion déléguée à la coopérative
- Le Pack Trader qui vous laisse les mains libres pour commercialiser selon vos choix

Libre à vous par la suite de vendre votre récolte au moment ou vous le souhaitez, et de la façon dont vous le souhaitez.

Cette prime vous est versée à la fin de la campagne et vient se rajouter à votre prix de vente initial.

COOPACA rémunère aussi la qualité

Parce que tous les blés ne se valent pas, Coopaca a mis en place un barème de rémunération de la qualité du blé meunier.

Il importe en effet que les blés de l'Allier conservent leur bonne réputation qualitative afin de sécuriser nos débouchés.

Le barème est basé sur un niveau de qualité « standard » de 11% à 11.5% de protéine, en dessous duquel des réfections sont appliquées (jusqu'à 5EUR / tonne avant déclassement) ; et au dessus duquel chaque dixième de protéine vous est rétribué.

La prime peut s'élever jusqu'à 6 EUR/tonne, prime qui vient se rajouter également à votre prix de vente initial.